

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1322

22 mai 2014

### SOMMAIRE

Act Racing S.à r.l. ....	63434	Indonesia Energy (Luxembourg) S.à r.l. ..	63412
Aida Wedo 10 S.A. ....	63417	International Relations Club - Luxembourg	
AL Consulting S.à r.l. ....	63426	a.s.b.l. ....	63432
Amra S.A. ....	63411	Killer Cooks Luxembourg A.s.b.l. ....	63433
Ancelux Topco S.C.A. ....	63456	KKR Irish Parent S.à r.l. ....	63429
Atconsulting S.à r.l. ....	63412	Lumiar Investments S.A. ....	63441
Big Island S.A. ....	63425	MOCON Luxembourg Sàrl ....	63429
Biosfar S.A. ....	63425	NBIM Louis S.à r.l. ....	63437
Bird (Luxembourg) S.à r.l. ....	63412	Open Text SA ....	63445
Bird (Luxembourg) S.à r.l. ....	63412	Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l.	
Brochant Holding S.A. ....	63411	.....	63449
Brochant Holding S.A. - SPF ....	63411	Rugoro Sàrl ....	63454
BS Invest S.à r.l. ....	63451	Société d'Investissement de la Moselle S.A.	
BTX Management S.à r.l. ....	63411	.....	63436
BUO Luxembourg ....	63424	Stahlbeteiligungen Holding S.A. ....	63436
Carlisle Management Company S.C.A. ...	63410	Taurus Euro Logistics Investment Sàrl ...	63437
C Chateau VII S.à r.l. ....	63424	Trading Invest S.A. ....	63437
Cellmedia S.A. ....	63425	UBS Luxembourg Diversified Sicav ....	63410
CFC Reinsurance S.A. ....	63425	Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à	
CGM Lux 3 S.à r.l. ....	63426	r.l. ....	63410
Christmas Team Events S.A. ....	63432	Valofin S.A. ....	63410
Close World S.A. ....	63426	Villars Invest S.A. ....	63437
Com Event More S.à r.l. ....	63426	Villars Invest S.A. ....	63437
Coveris Intermediate Holdings S.à r.l. ...	63417	Vitis Life S.A. ....	63436
ImmoFin Mezzanine S.A. ....	63437	Wadi Ventures S.C.A. ....	63410
ImmoFin Mezzanine S.A. ....	63437	WATAMAR & Cie S.A. ....	63455

**Wadi Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 173.259.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2014.  
Référence de publication: 2014041170/10.  
(140047392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Valofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 149.200.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014041152/10.  
(140047453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 169.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 19 mars 2014.  
Référence de publication: 2014041151/10.  
(140046844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 83.346.

*Extrait de la lettre de résignation du 14 mars 2014:*

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 17 mars 2014:  
- Monsieur Daniel BECK, Membre du Conseil d'Administration,  
33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Francesco Molino / André Guillaume  
Director / Director*

Référence de publication: 2014041149/16.  
(140047326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Carlisle Management Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 144.257.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Carlisle Management Company S.C.A. tenue le 11 avril 2011 que le commissaire aux comptes Monsieur Pierre-Olivier Bensahel a été remplacé par Monsieur Alan Peter Dodd, domiciliée à 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet immédiat.  
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Tim Mol est située au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Jose Garcia est située au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014041336/16.

(140048003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**BTX Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 93.221,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.914.

---

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041331/13.

(140047846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Brochant Holding S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Brochant Holding S.A. - SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.827.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041329/10.

(140048113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Amra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.284.

---

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2014*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Eddy WIRTZ, administrateur, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Madame Sylviane COURTOIS, administrateur, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Madame Ludivine ROCKENS, administrateur, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le mandat de commissaire aux comptes de FIDUO prenant fin, l'Assemblée Générale décide de ne pas le renouveler et de nommer Auditeurs Associés, société immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014041295/23.

(140048431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Bird (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 147.367.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 20 March 2014.

Référence de publication: 2014041310/11.

(140047698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Bird (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 147.367.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 20 March 2014.

Référence de publication: 2014041309/11.

(140047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Atconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 145.722.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil de gérance du 03 Mars 2014 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L - 1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014041303/13.

(140048028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Indonesia Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 168.618.

In the year two thousand and fourteen,  
on the seventh day of the month of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

“INDONESIA ENERGY (CAYMAN) LTD”, a Cayman Islands limited company with registered office at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number OG-266292,

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

pursuant to a proxy given to her under private seal dated 28 February 2014,

which proxy, after been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party, in said capacity in which it acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

a) The appearing party “INDONESIA ENERGY (CAYMAN) LTD”, is the sole shareholder (the “Shareholder”) of the company “IDONESIA ENERGY (LUXEMBOURG) S.à r.l.”, (R.C.S. Luxembourg, section B number 168 618) a “société à responsabilité limitée”, organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 05 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number, on 11 June 2012, under number 1447 and page 69444, and the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

b) The appearing party representing the whole corporate capital of twenty thousand United States Dollars (20'000.- USD) then took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVED to cancel the strict obligation for the Company to have a Board of Managers composed of different Category Managers, without however disregarding the fact that the Company may be at any time managed by Category A and Category B Managers.

*Second resolution*

In order to reflect the above taken resolution, the Shareholder RESOLVED to amend Article SEVEN (7) of the Company's Articles of Incorporation. The Shareholder RESOLVED to give the same Article SEVEN (7) the following new wording:

“ **Art. 7. Management.** “The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties either by the individual signature of any Class A Manager or by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least seven (7) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other out-of-pocket expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled."

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze,



le sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

«INDONESIA ENERGY (CAYMAN) LTD», une société soumise au droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY19007, Iles Caïmans, inscrite auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le matricule OG-266292,

ici représentée par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée et datée du 28 février 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) La partie comparante «INDONESIA ENERGY (CAYMAN) LTD» est la seule associée (l'«Associé») de la société «INDONESIA ENERGY (LUXEMBOURG) S.à r.l.», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 168 618) une société responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 05 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 juin 2012, sous le numéro 1447 et page 69444, les statuts de laquelle n'ont jamais été modifiés depuis.

b) La partie comparante représentant l'entière du capital social de vingt mille Dollars US (20'000.- USD) a ensuite pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Associé a DECIDÉ de supprimer la stricte obligation pour la Société d'avoir un Conseil de Gérance composé de Gérants de diverses Catégories, sans pour autant faire abstraction du fait que la Société puisse à tout moment être gérée par des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter la prédite résolution, l'Associé a DECIDÉ de modifier l'Article SEPT (7) des statuts de la société. L'Associée a DECIDÉ de donner à ce même Article SEPT (7) la nouvelle teneur qui suit:

« **Art. 7. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature individuelle de chaque Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, sept (7) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce



cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mars 2014. Relation: EAC/2014/3634. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040171/262.

(140046491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Coveris Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.252.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041347/13.

(140047659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Aida Wedo 10 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 185.358.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of January

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Crystal Sunset S.A., a "société anonyme", with registered office in 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B154928 Here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-Sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which proxy, after being signed ne varietur by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a "Société Anonyme":

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "AIDA WEDO 10 S.A."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand EUROS (31.000,- EUR) divided into thirty one thousand (31.000) shares of one EURO (1,- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Association.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, divided into three (3) categories, respectively denominated Category A Directors, Category B Directors and Category C.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the “Chairman”) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors’ meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, either by the joint signature of one (1) Category A Director and one Category B Director or by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category C Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 1.30 p.m and for the first time in the year 2015.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December of the year 2014.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company,

but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Crystal Sunset S.A. . . . . .	31.000 shares
TOTAL . . . . .	31.000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand EUROS (31.000,- EUR) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).

2. The following are appointed directors:

##### *Category A Director*

- Mr. Olivier Revol, company director, born on April 21, 1972, in Sainte-Foy-les-Lyon, France, with professional address at 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgium;

##### *Category B Director*

- Mr. Alexis Bourbon, employee, born on May 23, 1985, in L'Arbresle, France, with professional address at 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgium;

##### *Category C Director*

- Mr. Jérôme Demimuid, employee, born on July 14, 1975, in Reims, France, with professional address at 8 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

- Read S.à r.l., 3A, Boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. The directors' and Statutory Auditor's "Commissaire aux comptes" terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year two thousand seventeen.

5. The registered office of the Corporation is established at 8 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Crystal Sunset S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154928,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au Esch/Alzette en vertu d'une procuration sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «AIDA WEDO 10 S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un EURO (1,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors

de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en trois (3) catégories, nommés respectivement Administrateurs de Catégorie A, Administrateurs de Catégorie B et Administrateurs de Catégorie C.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen, tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe d'un (1)



Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B ou soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie C ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 13h30, et pour la première fois en 2015.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2014.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Crystal Sunset S.A. ....	<u>31.000 actions</u>
TOTAL .....	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

*Administrateur de catégorie A*

- M. Olivier Revol, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972, à Sainte-Foyles-Lyon, France, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique;

*Administrateur de catégorie B*

- M. Alexis Bourbon, employé, né le 23 mai, 1985, à L'Arbresle, France, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique;

*Administrateur de catégorie C*

- M. Jérôme Demimuid, employé, né le 14 juillet, 1975 à Reims, France, avec adresse professionnelle au 8 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Read S.à r.l., 3A, Boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille dix-sept.

5. Le siège social de la société est fixé au 8 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg..

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039919/375.

(140046679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**C Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041334/9.

(140048318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**BUO Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.846.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013:*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- BUO FINANCE HOLDING, société anonyme sise 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

- Mademoiselle Dolly LAMOTE, administrateur de société, demeurant 9/2, résidence Mornington, av. d'Hougomont, B-1180 Bruxelles, administrateur-délégué

- Monsieur Theodoros GRIGORIADIS, administrateur de société, demeurant 100 Seestrasse, CH-8703 Erlenbach

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041333/16.

(140047871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Biosfar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BIOSFAR S.A.

Référence de publication: 2014041324/11.

(140048175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Big Island S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.621.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014041323/12.

(140048424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Cellmedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.417.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014041353/12.

(140048465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 73.304.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 février 2014*

L'assemblée générale ordinaire a réélu Madame Pia Laub von Gottberg, Monsieur Lars Ejlertsen, Monsieur Kristian Kristensen, Monsieur Jorgen Westergaard et Monsieur Karsten Beltoft Jorgensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale ordinaire a réélu KPMG Audit comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour CFC Reinsurance S.A.

Référence de publication: 2014041355/16.

(140048148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041360/10.

(140048261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Close World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 106.011.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 27 février 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Vincent Thill, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Mademoiselle Maria Pia Bettiol, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLOSE WORLD S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014041363/16.

(140048134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Com Event More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 45A, rue Andethana.  
R.C.S. Luxembourg B 156.091.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041368/10.

(140047719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**AL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 185.441.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU

Monsieur Alain Lang, demeurant 2bis, Rue des Poilus -F-57500 Saint-Avold.

ici représenté par Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet de participer activement dans la gestion d’autres sociétés pour l’exercice de la fonction d’Administrateur, de Gérant et/ou d’autres fonctions.

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l’acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l’acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l’octroi aux entreprises auxquelles elle s’intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, techniques, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l’accomplissement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: “AL CONSULTING S.à r.l.”

**Art. 5.** Le siège social est établi à Crauthem.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d’une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d’achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l’article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n’importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s’il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié, Monsieur Alain Lang, déclare souscrire aux 125 parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Monsieur Alain Lang, demeurant 2bis, Rue des Poilus - F-57500 Saint-Avold.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. VAN CAUTER, M. SCHAEFFER.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12536. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014041281/129.

(140048177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**MOCON Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 100.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Maire-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 167.956.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 21 mars 2014 il résulte que:

- Esbelta De Freitas a démissionné de sa fonction de gérant B de classe B avec effet au 14 février 2014;
- Madame Peggy Straus, née le 11 mai 1977 à Dudelange (Luxembourg) demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé gérante de classe B avec effet au 14 février 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOCON Luxembourg Sàrl*

Référence de publication: 2014042247/16.

(140049129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**KKR Irish Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.556,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.099.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of February,  
before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

KKR Fund Holdings L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and entered in the Cayman Islands Register under number MC-27869 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 February 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KKR Irish Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 19 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182099 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2 To set the amount of the share capital of the Company at twelve thousand euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3 To increase the share capital of the Company by an amount of six thousand fifty-six euro (EUR 6,056.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eighteen thousand five hundred fifty-six euro (EUR 18,556.-).

4 To issue six hundred five thousand six hundred (605,600) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

5 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five hundred ninety-nine thousand five hundred sixty-one euro and eleven cents (EUR 599,561.11) by KKR Fund Holdings L.P. and to accept full payment in cash for these new shares.

6 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to set the amount of the share capital of the Company at twelve thousand euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand fifty-six euro (EUR 6,056.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eighteen thousand five hundred fifty-six euro (EUR 18,556.-).

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to issue six hundred five thousand six hundred (605,600) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for six hundred five thousand six hundred (605,600) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of five hundred ninety-nine thousand five hundred sixty-one euro and eleven cents (EUR 599,561.11) and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of six hundred five thousand six hundred seventeen euro and eleven cents (EUR 605,617.11) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at eighteen thousand five hundred fifty-six euro (EUR 18,556.-) divided into one million eight hundred fifty-five thousand six hundred (1,855,600) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize février,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

KKR Fund Holdings L.P., une exempted limited partnership, régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglend House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et enregistrée sur le Registre des Iles Caïmans sous le numéro MC-27869,

représenté aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 février 2014.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KKR Irish Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2 Fixation du montant du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six mille cinquante-six euros (EUR 6.056,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de dix-huit mille cinq cent cinquante-six euros (EUR 18.556,-).

4 Émission de six cent cinq mille six cents (605.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante et un euros et onze centimes (EUR 599.561,11) par KKR Fund Holdings L.P. à libérer intégralement en espèces.

6 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de fixer le montant du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille cinquante-six euros (EUR 6.056,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de dix-huit mille cinq cent cinquante-six euros (EUR 18.556,-).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre six cent cinq mille six cents (605.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme ci-avant indiqué.

L'Associé a déclaré souscrire six cent cinq mille six cents (605.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante et un euros et onze centimes (EUR 599.561,11) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de six cent cinq mille six cent dix-sept euros et onze centimes (EUR 605.617,11) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Cinquième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Sixième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit mille cinq cent cinquante-six euros (EUR 18.556,-) divisé en un million huit cent cinquante-cinq mille six cents (1.855.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N.GAUZES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 février 2014. Relation: DIE/2014/2170. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040200/163.

(140046169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Christmas Team Events S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 170.001.

L'adresse de Stephan LAMBY, administrateur, a changé:

- Ancienne adresse: 49, Rue des combattants, B - 6860 Les Fossés, Belgique

- Nouvelle adresse: 100, Rue de la Cortaille, B - 6800 FREUX, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Christmas Team Events S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014041341/13.

(140048108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**International Relations Club - Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 162A, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg F 9.664.

Entre les soussignés:

1. OKINE, Rebecca Issai, Etudiante, 6 Rue Jean Eiffes L-3464 Dudelange, Nationalité Luxembourgeoise
2. CANO SMIT, Alicia, Etudiante, 11 Rue Xavier Brasseur L-4040 Esch-sur-Alzette, Nationalité Espagnole et Néerlandaise
3. DE RON, Stephen, Etudiant, 7 Rue des Muguetts L-5970 Itzig, Nationalité Luxembourgeoise
4. KAFTERANIS, Dimitrios, 25 Rue de la Montagne L-5380 Uebersyren, Nationalité Grecque
5. WASYLKOWSKI, Jakub, 102A Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Nationalité Polonoise

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association porte la dénomination "International Relations Club - Luxembourg a.s.b.l." et a l'abréviation "IRC - Luxembourg a.s.b.l.". Elle a son siège social à Luxembourg, Luxembourg.

L'adresse postale de l'association est:

International Relations Club - Luxembourg a.s.b.l.

c/o.Rebecca OKINE

162A Avenue de la Faiencerie

L-1511 Luxembourg

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

De participer, en tant que délégation de l'Université du Luxembourg, dans des simulations des Nations Unies et de l'Union Européenne organisées dans le monde, après avoir été formé et préparé par un mentor.

Le but est la communication et l'échange sur un niveau international avec d'autres étudiants qui partagent les mêmes passions pour des thèmes internationaux ainsi qu'euro-péens.

L'expérience gagnée dans ces simulations aide à mieux comprendre l'ONU et l'Union Européenne, leur fonctionnement ainsi que pourquoi certaines décisions ont été prises dans le passé et comment les améliorer dans le future.

**Art 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, élu par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée du mandat est d'un an . Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président UN et vice-président EU, secrétaire général et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont ré-éligibles.

**Art. 17.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le IRC aura deux comptes courants bancaires pour mieux financer et gérer les simulations dans lesquelles il participe. Le premier compte sera pour les simulations des Nations Unies, qui sera régi par le président, le trésorier et le vice-président des simulations Nations Unies. Le deuxième compte sera pour les simulations de l'Union Européenne qui sera régi par le président, le trésorier et le vice-président des simulations Union Européenne. Chaque compte ne sera utilisé que pour les simulations respectives et chaque vice-président veille son compte respectif. Ainsi que pour le sponsoring, le vice-président respectif veille à ne mentionner que le compte bancaire respectif à sa simulation.

Référence de publication: 2014040471/46.

(140045856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

### **Killer Cooks Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3481 Dudelange, 29A, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg F 9.886.

#### — STATUTS

Entre le soussigné:

1. Tapp Kevin, Cuisinier, Dudelange (L), Luxembourgeoise
2. Schamine Steve, Agent de sûreté, Faha (D), Luxembourgeoise
3. Grohs Mett, Fonctionnaire, Diekirch (L), Luxembourgeoise
4. Bartz Laurent, Boucher, Rodange (L), Luxembourgeoise
5. Schou Vincent Daniel, Empl. CFL, Dudelange (L), Luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membre par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée. Et par les présents statuts.

#### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de KILLER COOKS LUXEMBOURG A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objectif de réunir les personnes qui sont passionnées par les grillades avec l'idée de créer des alternatives face au grillades traditionnelles.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, 29a, rue Gare-Usines L-3481 Dudelange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

## **Titre 2. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## **Titre 5. Administration**

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

## **Titre 6. Contributions et Cotisations**

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

## **Titre 7. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## **Titre 8. Modification des statuts**

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## **Titre 9. Dissolution et liquidation**

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

## **Titre 10. Dispositions finales**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014040472/60.

(140045531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

### **Act Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 145.720.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur René GROBUSCH, dirigeant d'entreprises, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 octobre 1954, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 64, domaine Haard;



2) Monsieur Serge LOUDVIG, dirigeant d'entreprises, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 juillet 1960, demeurant à L-1220 Luxembourg, 104, rue de Beggen;

3) Monsieur Alex ARENDT, dirigeant d'entreprises, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 février 1960, demeurant à L-9956 Hachiville, Maison 38; et

4) Monsieur Jeannot DELVAUX, dirigeant d'entreprises, né à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 novembre 1960, demeurant à L-5855 Hesperange, 14, rue Jos Sunnen,

ici représenté par Monsieur René GROSBUSCH, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ACT RACING S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-5955 Itzig, 11, rue de Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145720, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 29 avril 2009;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Premier résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur René GROSBUSCH, dirigeant d'entreprises, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 octobre 1954, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 64, domaine Haard, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide en outre:

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs; et

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

#### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits mis à disposition de la Société ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GROSBUSCH, S. LOUDVIG, A. ARENDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2014. LAC/2014/11321. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040547/78.

(140046896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 Mars 2014*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Mazars Luxembourg S.A., avec siège social sis au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962 pour l'audit des comptes annuels du 31 décembre 2013.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Fait à Luxembourg, le 20 Mars 2014.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014041112/14.

(140047551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Société d'Investissement de la Moselle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 12.627.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 février 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mesdames Valérie PECHON et Ingrid CERNICCHI se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA MOSELLE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014041092/16.

(140047047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Vitis Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 49.922.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041162/9.

(140046946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Villars Invest S.A., Société Anonyme,  
(anc. ImmoFin Mezzanine S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041157/9.

(140046714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Villars Invest S.A., Société Anonyme,  
(anc. ImmoFin Mezzanine S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041158/9.

(140046715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Trading Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 101.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041143/10.

(140046887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Taurus Euro Logistics Investment Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 160.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Taurus Euro Logistics Investments S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014041123/13.

(140047021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**NBIM Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.066.023,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 160.745.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

NBIM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 8,248,402 (eight million two hundred forty-eight thousand four hundred two Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.744 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Ludovic Samonini, lawyer, with professional address 10-12, boulevard F.D Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Louis S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 42,823,000 (forty-two million eight hundred twenty-three thousand Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.745 (the "Company").

II.- That the 42,823,000 (forty-two million eight hundred twenty-three thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*"Agenda*

1. Waiving to the convening notice;
2. Redemption by the Company of 39,756,977 (thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-seven) shares held by NBIM S.à r.l.;
3. Immediate cancellation of 39,756,977 (thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-seven) shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 39,756,977 (thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-seven Euros);
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the article 5.1 of the articles of association of the Company;
6. Delegation to the managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to NBIM S.à r.l. further to the decrease of capital described in resolution 3. above; and
7. Miscellaneous"

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves that the Company redeems 39,756,977 (thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-seven) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Redeemed Shares") from the Sole Shareholder (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made at a redemption price amounting to EUR 39,756,977 (thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-seven Euros) (the "Redemption Price"). It is resolved that the Redemption Price be paid to the Sole Shareholder (the "Repayment").

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to cancel the Redeemed Shares, with immediate effect further to the Redemption of Shares by the Company as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Redeemed Shares the share capital of the Company shall be decreased by an amount of EUR 39,756,977 (thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-seven Euros), so as to decrease it from its current amount of EUR 42,823,000 (forty-two million eight hundred twenty-three thousand Euros) to EUR 3,066,023 (three million sixty-six thousand twenty-three Euros) (the "Capital Decrease").

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholding of the Company is now composed as follows:  
NBIM S.à r.l.: 3,066,023 (three million sixty-six thousand twenty-three) shares.

*Fifth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at three million sixty-six thousand twenty-three Euros (EUR 3,066,023.-) divided into three million sixty-six thousand twenty-three (3,066,023) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-)

each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

No other amendment is to be made to this article.

*Sixth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to delegate to the managers of the Company the power (i) to determine practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof, this deed has been signed in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

*A comparu:*

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 8.248.402 EUR (huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent deux Euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Ludovic Samonini, avocat, avec adresse professionnelle sise au 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "NBIM Louis S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 42.823.000 EUR (quarante-deux millions huit cent vingt-trois mille Euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.745 (la "Société").

II.- Que les 42.823.000 (quarante-deux millions huit cent vingt-trois mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*"Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de 39.756.977 (trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales détenues par NBIM S.à r.l.;
3. Annulation immédiate de 39.756.977 (trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales et réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de 39.756.977 EUR (trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept Euros);
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
6. Délégation aux gérants de la Société du pouvoir de déterminer les modalités de remboursement du montant dû à NBIM S.à r.l. suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 3 ci-dessus; et

## 7. Divers.”

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

### *Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide que la Société rachète 39.756.977 (trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à l'Associé Unique (le "Rachat de Parts Sociales").

Le Rachat des Parts Sociales est effectué à un prix de rachat total d'un montant de 39.756.977 EUR (trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept Euros) (le "Prix de Rachat"). Il est décidé que le Prix de Rachat soit payé à l'Associé Unique (le "Remboursement").

### *Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées, avec effet immédiat suite au Rachat de Parts Sociales par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales Rachetées susmentionnée, le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 39.756.977 EUR (trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 42.823.000 EUR (quarante-deux millions huit cent vingt-trois mille Euros) à un montant de 3.066.023 EUR (trois millions soixante-six mille vingt-trois Euros) (la "Réduction de Capital").

### *Quatrième résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

NBIM S.à r.l.: 3.066.023 (trois millions soixante-six mille vingt-trois) parts sociales.

### *Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions soixante-six mille vingt-trois Euros (3.066.023.- EUR) représenté par trois millions soixante-six mille vingt-trois (3.066.023) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.”.

Aucune autre modification ne doit être faite à cet article.

### *Sixième résolution:*

L'Associé Unique décide de déléguer aux gérants de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités du Remboursement à l'Associé Unique et en particulier de la forme du Remboursement et (ii) de toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement.

### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte notarié a été établi à Esch/Alzette, à la date figurant au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Samonini, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040263/174.

(140046593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Lumiar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.328.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Venancio DO CARMO SILVA, administrateur de sociétés, né le 3 janvier 1964 à Lisbonne (Portugal), demeurant à L-1713 Luxembourg, 70, Rue de Hamm.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de LUMIAR INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

La Société pourra agir en tant que conseil économique et en tant que consultant en management.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles pourront être converties sur simple demande d'actionnaire faite au conseil d'administration ou à l'administrateur unique le cas échéant dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins dix jours (10) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

**Art. 8.** Toute décision du conseil d'administration est prise à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Si la société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de Septembre à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire aux comptes ou le collège des commissaires aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans les conditions fixées par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Dispositions générales

**Art. 21.** Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, e-mail, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

**Art. 22.** Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil d'Administration peuvent également être accordées par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

**Art. 23.** Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires:*

1. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération:*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par le comparant Monsieur Venancio DO CARMO SILVA, prénommé, et ont toutes été libérées moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions des actionnaires:*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1) et du commissaire aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur unique de la Société:

Monsieur Venancio DO CARMO SILVA, administrateur de sociétés, né le 3 janvier 1964 à S. Sebastiao Da Pedreira, Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 332-334 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

3. Est nommée commissaire aux comptes de la Société:

Monsieur José Figueiredo NEVES, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1970 à Vila de Cuvujaes (Porrtugal), demeurant au 13, Rue du Cimetière L-5772 Weiller-la-Tour.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. Le siège de la Société est fixé au 60 Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. DO CARMO SILVA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14.01.2014. Relation: LAC/2014/1854. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Référence de publication: 2014040224/218.

(140046082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Open Text SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of the month of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Open Text SA (formerly known as Open Text S.à r.l.), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 154208, incorporated pursuant to the laws of the State of Delaware, United States of America and whose registered office, principal establishment and central administration has been transferred from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 August 2010 number 1710. The articles of association have been amended for the last time on 31 July 2013, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2533 on 11 October 2013 (the "Company").

The meeting was opened at 1.30 p.m. with Maître Carsten Opitz, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Nadia Bonnet, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Madame Diane Toth, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from its amount of one billion ninety-eight million sixty-two thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 1,098,062,415) to an amount of one billion one hundred and one million eight hundred and seventy-nine thousand two hundred and fifteen United States dollars (USD 1,101,879,215.-) through the issuance of three million eight hundred and sixteen thousand and eight hundred (3,816,800) non-voting mandatory redeemable preferred B shares;

2. Decision to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above item 1 of the agenda; and

3. Miscellaneous.

II- That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing party will also remain annexed to this deed.

III- That all the one billion ninety-eight million sixty-two thousand four hundred and fifteen (1,098,062,415) shares representing the entire share capital of the Company of an amount of one billion ninety-eight million sixty-two thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 1,098,062,415) are represented at the present meeting so that the meeting which the shareholders have had due notice of can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

In consideration for the intended share capital increase, the Company has approved a contribution in kind from ICCM Professional Services Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, with its registered office at 420 Thames Valley Park Drive, Reading, Berkshire RG6 1PU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 04270321 ("ICCM") of all its rights and

interests in the assets as listed in the annex of the asset transfer and allocation agreement entered into by and between (i) the Company, as transferee, and (ii) ICCM, as transferor, on 4 March 2014 and with effective date as of 6 March 2014 (the "Asset Rights"), for an aggregate amount of twelve million three hundred and six thousand and six hundred and ninety-seven United States dollars (USD 12,306,697.-).

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred and sixteen thousand and eight hundred United States dollars (USD 3,816,800.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one billion ninety-eight million sixty-two thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 1,098,062,415), represented by five hundred and sixty-four million seven hundred twenty-four thousand and fifty (564,724,050) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), twenty-five million one hundred and fifty thousand (25,150,000) non-voting mandatory redeemable preferred A shares (the "MRP A Shares"), four hundred and ninety-five million six hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-five (495,688,365) non-voting mandatory redeemable preferred B shares (the "MRP B Shares") and twelve million five hundred thousand (12,500,000) non-voting mandatory redeemable preferred C shares (the "MRP C Shares") to an amount of one billion one hundred and one million eight hundred and seventy-nine thousand two hundred and fifteen United States dollars (USD 1,101,879,215.-) through the issuance of three million eight hundred and sixteen thousand and eight hundred (3,816,800) MRP B Shares.

#### *Subscription and payment*

Thereupon, all such three million eight hundred and sixteen thousand and eight hundred (3,816,800) MRP B Shares have been subscribed as follows:

ICCM, aforementioned,

here represented by Maître Carsten Opitz, previously named, by virtue of a proxy, given on 4 March 2014 in Reading, United Kingdom,

subscribed for three million eight hundred and sixteen thousand and eight hundred (3,816,800) MRP B Shares.

All such three million eight hundred and sixteen thousand and eight hundred (3,816,800) MRP B Shares have been subscribed at a total price of twelve million three hundred and six thousand and six hundred and ninety-seven United States dollars (USD 12,306,697.-), out of which three million eight hundred and sixteen thousand and eight hundred United States dollars (USD 3,816,800.-) have been allocated to the share capital of the Company and eight million four hundred and eighty-nine thousand eight hundred and ninety-seven United States dollars (USD 8,489,897.-) have been allocated to the share premium account of the Company stapled to the MRP B Shares of the Company.

The shareholders resolve to approve and accept the payment of the subscribed shares through contribution in kind consisting of all the Asset Rights, as outlined above.

The proof of the existence and of the value of twelve million three hundred and six thousand and six hundred and ninety-seven United States dollars (USD 12,306,697.-) of all the Asset Rights has been produced to the undersigned notary.

The value of the Asset Rights contributed to the Company has been confirmed in a report dated 5 March 2014 from PricewaterhouseCoopers, a cooperative company (société coopérative), having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 65477, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies, dated 10 August 1915, as amended, which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the report was the following: "Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart".

#### *Second resolution*

Further to the foregoing resolutions, the shareholders resolve that article 5.1 of the articles of association shall be amended in order to read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion one hundred and one million eight hundred and seventy-nine thousand two hundred and fifteen United States dollars (USD 1,101,879,215.-), represented by five hundred and sixty-four million seven hundred twenty-four thousand and fifty (564,724,050) ordinary shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares), twenty-five million one hundred and fifty thousand (25,150,000) non-voting mandatory redeemable preferred A shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP A Shares), four hundred and ninety-nine million five hundred and five thousand one hundred and sixty-five (499,505,165) non-voting mandatory redeemable preferred B shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP B Shares), and twelve million five hundred thousand (12,500,000) non-voting mandatory redeemable preferred C shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP C Shares and together with the Ordinary Shares, the MRP A Shares and the MRP B Shares, the Shares). Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder, each holder of an MRP A Share is hereinafter individually referred to as an MRP A Shareholder, each holder of an MRP B Share is hereinafter individually referred to as an MRP B Shareholder and each holder of an MRP C Share is hereinafter individually referred to as an MRP



C Shareholder. The MRP A Shareholders, the MRP B Shareholders and the MRP C Shareholders are collectively referred to as the MRP Shareholders. The Ordinary Shareholders and the MRP Shareholders are collectively referred to as the Shareholders.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S’est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d’Open Text SA (anciennement Open Text S.à r.l.), une société anonyme, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 154208, constituée selon les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique et dont le siège social, principal établissement et administration centrale ont été transférés de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec complète continuité de personnalité morale par un acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 août 2010 numéro 1710. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 juillet 2013 suivant un acte passé devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2533 du 11 octobre 2013 (la «Société»).

L’assemblée a été ouverte à treize heures trente sous la présidence de Maître Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Maître Nadia Bonnet, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée a élu comme scrutateur Madame Diane Toth, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d’acter:

I- Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d’un milliard quatre-vingt-dix-huit millions soixante-deux mille quatre cent quinze dollars américains (USD 1.098.062.415), à un montant d’un milliard cent un millions huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent quinze dollars américains (USD 1,101,879,215) par l’émission de trois millions huit cent seize mille huit cents (3,816,800) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables;

2. Décision de modifier l’article 5.1 des statuts de la Société afin d’y refléter le point 1 susmentionné de l’ordre du jour; et

3. Divers.

II- Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la personne comparante resteront attachées à cet acte.

III- Que l’ensemble des un milliard quatre-vingt-dix-huit millions soixante-deux mille quatre cent quinze (1.098.062.415) actions représentant l’entière du capital social de la Société d’un montant d’un milliard quatre-vingt-dix-huit millions soixante-deux mille quatre cent quinze dollars américains (USD 1.098.062.415), sont représentées à la présente réunion de sorte que l’assemblée au sujet de laquelle les actionnaires ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Les actionnaires ont demandé au notaire d’acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

En contrepartie de l'augmentation du capital social envisagée, la Société a approuvé un apport en nature de tous les droits et intérêts des droits de propriété intellectuelle de ICCM Professional Services Limited, une private limited company, constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 420 Thames Valley Park Drive, Reading, Berkshire RG6 1PU, Royaume-Uni, inscrite auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro de société 04270321 («ICCM»), listés dans l'annexe au contrat de transfert et d'attribution d'actifs conclu entre (i) la Société, en tant que bénéficiaire, et (ii) ICCM, en tant que cédant, daté du 4 mars 2014 et ayant pour date effective le 6 mars 2014 (les «Droits sur les Actifs»), pour un montant total de douze millions trois cent six mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 12,306,697.-).

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois millions huit cent seize mille huit cents dollars américains (USD 3,816,800.-) afin de porter son capital social de son montant actuel d'un milliard quatre-vingt-dix-huit millions soixante-deux mille quatre cent quinze dollars américains (USD 1.098.062.415), représenté par cinq cent soixante-quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante (564.724.050) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), vingt-cinq millions cent cinquante mille (25.150.000) actions préférentielles de catégorie A obligatoirement rachetables (les «Actions POR A»), quatre cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-cinq (495.688.365) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables (les «Actions POR B») et douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions préférentielles de catégorie C obligatoirement rachetables (les «Actions POR C»), à un montant d'un milliard cent un millions huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent quinze dollars américains (USD 1,101,879,215.-) par l'émission de trois millions huit cent seize mille huit cents (3,816,800) Actions POR B.

### *Souscription et paiement*

Ainsi, l'ensemble de ces trois millions huit cent seize mille huit cents (3,816,800) Actions POR B ont été souscrites comme suit:

ICCM, susnommée,

ici représentée par Maître Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 4 mars 2014 à Reading, Royaume-Uni,

a souscrit trois millions huit cent seize mille huit cents (3,816,800) Actions POR B.

L'ensemble de ces trois millions huit cent seize mille huit cents (3,816,800) Actions POR B ont été souscrites à un prix total de douze millions trois cent six mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 12,306,697.-), dont trois millions huit cent seize mille huit cents dollars américains (USD 3,816,800.-) ont été alloués au capital social de la Société et huit millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 8,489,897.-) ont été alloués au compte prime d'émission attaché Actions POR B de la Société.

Les actionnaires décident d'approuver et d'accepter le paiement des actions souscrites par un apport en nature composé de tous les Droits sur les Actifs, ainsi que décrit ci-dessus.

La preuve de l'existence et de la valeur de douze millions trois cent six mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 12,306,697.-) des Droits sur les Actifs a été apportée au notaire soussigné.

La valeur des Droits sur les Actifs contribués à la Société a été confirmée dans un rapport daté du 5 mars 2014 de PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 65477, en conformité avec les articles 32-1 et 26-1 de loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, datée du 10 août 1915, telle que modifiée; rapport qui demeurera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion de ce rapport a la teneur suivante: «Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart».

### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, les actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard cent un millions huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent quinze dollars américains (USD 1,101,879,215.-) représenté par cinq cent soixante-quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante (564.724.050) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Ordinaires), vingt-cinq millions cent cinquante mille (25.150.000) actions préférentielles de catégorie A obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR A), quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent cinq mille cent soixante-cinq (499,505,165) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR B), et douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions préférentielles de catégorie C obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous

forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR C et collectivement avec les Actions Ordinaires, les Actions POR A et les Actions POR B, les Actions). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné Actionnaire Ordinaire, chaque détenteur d'une Action POR A est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR A et chaque détenteur d'une Action POR B est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR B et chaque détenteur d'une Action POR C est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR C. Les Actionnaires POR A, les Actionnaires POR B et les Actionnaires POR C sont collectivement désignés comme les Actionnaires POR. Les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires POR sont collectivement désignés comme les Actionnaires.”

*Frais et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ cinq mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, N. BONNET, D. TOTH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mars 2014. Relation: EAC/2014/3630. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2014040269/240.

(140046467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.629.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.483,

here represented by Ms Pauline VENTURINI, employee, having her professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on February 26<sup>th</sup>, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Pinnacle Founders Holdings One SARL" (the Company), having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.629, established pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 26, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1661, dated July 23, 2011, and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 27, dated January 1, 2013.

- The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The appearing party, expressly declares waiving the appointment of a liquidator to carry out the anticipated dissolution of the Company and embodying this role.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the liabilities and debts of the Company.

- The activity of the Company has ceased and all the assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office (i.e. 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### **A COMPARU:**

Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.483,

ici représentée par Mademoiselle Pauline VENTURINI, employée, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 26 février 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «Pinnacle Founders Holdings One SARL» (la Société), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.483, établie suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 26 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1661, du 23 juillet 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27, du 4 janvier 2013.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare expressément renoncer à la nomination d'un liquidateur afin de procéder à la liquidation anticipée de la Société et assurer ce rôle.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné.

- La comparante, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer tout le passif et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société a cessé et l'associé unique est investi de tout l'actif de la société à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que si celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société (c'est-à-dire au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. VENTURINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2014. LAC/2014/10481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040291/110.

(140046501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

### **BS Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 185.395.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

Monsieur Stanislas BERNARD, domicilié au 105, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il constitue seul, à savoir:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «BS INVEST S.à.r.l.»

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 100.655,82 (cent mille six cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes), divisé en 123 (cent vingt-trois) parts sociales de EUR 818,34 (huit cent dix-huit euros et trente-quatre centimes) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

**Art. 10.** La Société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres parts sociales en application des règles d'évaluation qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des associés et en vue d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres parts sociales doit être approuvée par l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration, Gérance et Décisions Collectives**

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants de catégorie A et B, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, conformément aux dispositions du paragraphe suivant.

La société est engagée et valablement représentée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par les seules signatures d'au moins deux gérants de catégorie B.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.



**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales, en particulier la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente juin 2015.

##### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Stanislas BERNARD, préqualifié .....	123 parts sociales
TOTAL: cent vingt-trois parts sociales .....	123

Toutes les parts ont été libérées intégralement par apport en nature de:

- 246 (deux cent quarante-six) actions en pleine propriété de la société de droit luxembourgeois TWENTY FIRST PARTNERS SA dont le siège social est situé 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous numéro B-162.672, valorisées à EUR 100.655,82;

Les 123 parts sociales représentant le capital de la société BS INVEST Sarl ont une valeur nominale de EUR 818,34 chacune, soit un montant en capital de EUR 100.655,82 (cent mille six cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes),

Il résulte d'une déclaration de la société TWENTY FIRST PARTNERS SA que les actions ainsi apportées de la société TWENTY FIRST PARTERS SA sont à disposition de la société BS INVEST S.à.r.l..

D'après une déclaration de l'apporteur, la valeur de cet apport correspond au moins au capital de la société constituée.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois.

*Est nommé gérant A:*

- Monsieur Stanislas BERNARD au domicilié 105, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France)

*Sont nommés gérants B:*

- FMS SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

(2). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2014. Relation: EAC/2014/2706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040617/144.

(140047208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Rugoro Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 424, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 185.345.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Vito BRUNO, gérant de société, né à Acquaviva Delle Fonti (Italie) le 21 janvier 1975, demeurant à L-8069 Bertange, 3, rue de l'Industrie.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "RUGORO SARL".

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant/brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la petite et la grande restauration, l'activité de traiteur ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (100,- €) chacune.

**Art. 6.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Vito BRUNO, susdit. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5884 Hesperange, 424, route de Thionville.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Vito BRUNO, gérant de société, né à Acquaviva Delle Fonti (Italie) le 21 janvier 1975, demeurant à L-8069 Bertange, 3, rue de l'Industrie.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BRUNO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 8293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040343/64.

(140046470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WATAMAR & Cie S.A.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 28 mai 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 146.075 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Réduction de capital social à concurrence de € 2.665.000 pour le ramener de son montant actuel de € 7.647.500 à celui de € 4.982.500 par remboursement à l'actionnaire unique et par annulation de 26650 actions d'une valeur nominale de € 100.

2.- Autorisation de faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub 1.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

II- Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent étant indiqué sur une liste de présence lesquels après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de réduire, avec effet rétroactif au 31 décembre 2013, le capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent soixante-cinq mille euros (2.665.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions six cent quarante-sept mille cinq cents euros (7.647.500,- EUR) représenté par soixante-seize mille quatre cent soixante-quinze (76.475) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (4.982.500,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement à l'actionnaire unique du montant de deux millions six cent soixante-cinq mille euros (2.665.000,- EUR) et par annulation de vingt-six mille six cent cinquante (26.650) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution:*

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (premier paragraphe).** La Société a un capital émis de EUR 4.982.500 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 49.825 (quarante-neuf mille huit cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14.01.2014. Relation: LAC/2014/1864. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Référence de publication: 2014040451/69.

(140046318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014041256/14.

(140048106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---